

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise.

1.1. Identifiant du produit.

Nom du produit : ARACLINCH.

Nom chimique : Carbonate de magnésium.

N° CAS : 546-93-0.

N° CE : 208-915-9.

1.2. Identification des utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et des utilisations déconseillées.

Utilisation du produit : Agent de séchage pour les activités sportives qui nécessitent une adhérence à sec.

Toute autre utilisation n'est pas recommandée.

1.3. Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Adrián Aragonés Requejo - ARACLINCH

Aldapa 24 4ªA

48991 Getxo Bizkaia

Tél. +34 609534839

Heures de bureau uniquement : Lundi-Vendredi : 8h00/17h00

aracarecosmetic@gmail.com

www.araclinch.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence : +34 609534839

SECTION 2: Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification [CLP/GHS] : Non classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Classification [DPO] : Non classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

L'étiquetage n'est pas obligatoire.

Étiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun.

Avertissement : Aucun.

Mentions de danger : Aucune.

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Dans des conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit n'a pas un autre effet négatif sur la santé et l'environnement.

SECTION 3 : Composition/information sur les composants.

3.1. Substances/mélanges

Caractéristiques chimiques : Carbonate de magnésium : CAS : 546-93-0

Le carbonate de magnésium (magnésite) est un minéral présent dans la nature. Le produit est ensuite calciné et tamisé successivement. Produit hygroscopique : Conserver dans un endroit sec.

La production de la matière première est conforme à la norme ISO 9001.

SECTION 4 : Premiers secours.

4.1. Description des premiers soins

Contact visuel

Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez si la victime porte des lentilles de contact et, dans ce cas, retirez-les. Consultez un médecin en cas d'irritation.

Contact avec la peau

Lavez abondamment la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation

Il n'y a aucun risque de cette manière dans une utilisation normale. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion

Lavez-vous la bouche avec de l'eau. Transportez la victime à l'extérieur et maintenez-la au repos dans une position respiratoire confortable. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, fournir de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir à moins d'indication expresse du personnel médical. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des premiers intervenants

Aucune mesure ne sera prise qui comporte un risque personnel ou qui n'inclut pas une formation adéquate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Symptômes : Aucun (autre) symptôme et/ou effet n'est connu jusqu'à présent.

Dangers : Aucun risque prévisible.

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

4.3. Identification des soins médicaux et des traitements spéciaux à fournir immédiatement.

Ce produit n'est pas dangereux, selon la législation en vigueur. Les éclaboussures peuvent provoquer des yeux rouges, des irritations. Lavez abondamment la zone touchée à l'eau et consultez un médecin si vous détectez la persistance de tout type de problème.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction

Ininflammable. Pas de carburant.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Aucune réaction n'est attendue emballée en petites quantités.

SECTION 7. Manutention et stockage.

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

Utiliser avec une ventilation adéquate. Minimisez l'accumulation de poussière. Évitez tout contact avec les yeux.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit sec, correctement ventilé et à l'abri des acides forts.

SECTION 8 : Contrôles individuels de l'exposition et de la protection.

8.1. Paire de commandes aux compteurs

Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites environnementales pour l'exposition professionnelle. Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL :

Valeur de seuil (TLV). L'ACGIH

5 mg/m³ de particules respirables et 10 mg/m³ de particules inhalables. NIOSH

10 mg/m³ TWA (poudre totale) ;

5 mg/m³ TWA (poudre respirable)

(Répertorié sous carbonate de magnésium.)

OSHA - Limite d'exposition admissible (PEL) finale

15 mg/m³ (poudre totale) ;

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

5 mg/m³ (fraction respirable)

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques

État physique à 20°C : Solide cristallin.

Couleur : Blanc.

Odeur : Pas d'odeur

Valeur pH : Non applicable.

Point d'adoucissement : Non disponible.

Point d'ébullition : Sans objet.

Point d'éclair : Ininflammable.

Inflammabilité : Ininflammable.

Cl.combust.powder (RFA)

Pression de vapeur : Non applicable.

Solubilité dans l'eau : 0,04 g/100 mL.

Coefficient de partage N-octanol/eau (log Pow) : Non disponible.

Température d'allumage : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Ininflammable.

Décomposition thermique : Non disponible.

9.2. Informations complémentaires

Densité : 2,16 g/cm³ @20°

Densité apparente : Non disponible.

Sensibilité aux chocs : Non disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions de stockage des produits chimiques sont suivies.

10.2. Stabilité chimique : Stable à température ambiante dans des conditions normales d'utilisation.

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune.

10.4. Conditions à éviter : Givre ou chaleur excessive.

10.5. Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts. Bases fortes et acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux : aucun dans des conditions normales de stockage.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë : Sans objet.

Irritation cutanée : Type de valeur : DL50. Sans objet.

Irritation par inhalation : Type de valeur : LC50. Sans objet.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité : Le produit n'a pas été testé. L'indication a été déduite de produits de structure ou de composition similaires.

Toxicité chez les poissons : Sans objet.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation : Non disponible.

Demande chimique en oxygène : Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.4. Mobilité au sol : non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non disponibles.

12.6. Autres effets secondaires

Observations écotoxicologiques supplémentaires :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Son élimination doit être régie par des réglementations locales ou nationales.

Contenants/emballages non nettoyés : Éliminer dans un établissement approuvé.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1. ADR : Les marchandises ne sont pas dangereuses selon la législation en vigueur.

14.2. ADN : Les marchandises ne sont pas dangereuses selon la législation en vigueur.

14.3. RID : Les marchandises ne sont pas dangereuses selon la législation en vigueur.

14.4. IATA : Les marchandises ne sont pas dangereuses selon la législation en vigueur.

14.5. IMDG : Les marchandises ne sont pas dangereuses selon la législation en vigueur.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur :

Voir les sections 2, 4, 5 et 6 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non évalué.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Législation et réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange. Voir les sections précédentes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique. Il n'exige pas.

SECTION 16 : Autres renseignements

Cette fiche de données de sécurité a été mise à jour conformément au règlement (UE) n°453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance et sont basées sur les données fournies par nos fournisseurs, informations pour lesquelles nous ne pouvons offrir de garanties. Araclinch garantit que ses produits sont conformes à ses fiches techniques, n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise utilisation, de mélanges avec d'autres produits, ou que le résultat est toujours réussi.